

A I D E - M E M O I R E
des conditions d'admission détaillées au poste de
« responsable laboratoire » (m/f)
régime du salarié, avec possibilité de fonctionnarisation

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins du Service Canalisation un « responsable laboratoire » (m/f) dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat de travail à durée indéterminée et rémunéré par analogie au groupe d'« indemnité B1, sous-groupe technique » de l'employé communal.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires, d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques **en sciences naturelles**, un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou un diplôme classé au moins au niveau 4 du cadre luxembourgeois des qualifications, de préférence dans une des branches suivantes : **technicien en laboratoire (analyses chimiques et biologiques), technicien en électrotechnique, technicien en chimie ou similaire.**

b) Missions :

Analyses :

- pH, turbidité, teneur en matières sèches, perte au feu ;
- mise en œuvre de diverses analyses à l'aide de tests en cuve rapide (Type Hach ou Macherey-Nagel) ;
- Analyse microscopique des boues activées ;
- Conditionnement des échantillons, préparation des échantillons pour départ au laboratoire externe ;
- Mise en place de nouvelles procédures d'analyses, optimisation des procédures existantes en concertation avec le responsable process.

Organisation :

- Gestion du stock de matériel de laboratoire ;
- Organisation de la prise d'échantillons selon un planning (quand, quoi, où ?) ;
- Contrôle et étalonnage des appareils de laboratoire ;
- Veiller au respect des procédures d'analyse ;
- Veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène au sein du laboratoire ;
- Contact régulier avec la/les société/s chargées des analyses externes des échantillons de la station d'épuration de Beggen.

Gestion de la base de données et interprétation de résultats :

- Encodage des résultats des analyses internes dans la base de données ;
- Importation des résultats d'analyses reçues par le laboratoire externe ;
- Vérification de la plausibilité des données et remédier le cas échéant ;
- Communication de valeurs inhabituelles au/x responsable/s hiérarchique/s ;
- Interprétation des résultats d'analyse.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification. De plus amples renseignements peuvent être demandés auprès de M. Raphael LOPES, chef de la station d'épuration, au numéro d'appel 4796-2149.

c) Profil :

- avoir un bon esprit d'organisation, de coordination, d'information et de communication ;
- savoir gérer des équipes et les conflits ;
- avoir le sens de l'initiative, le sens des responsabilités ainsi que la capacité de travailler de façon autonome et en équipe ;
- avoir de bonnes connaissances informatiques ;
- être rigoureux, précis et avoir le sens de l'observation ;
- avoir une bonne connaissance des logiciels usuels (Office) ;
- être en possession d'un permis de conduire B ;
- flexibilité au niveau des horaires de travail ;
- savoir mettre en place et appliquer de nouvelles procédures et méthodes

Sont considérés comme atouts :

- une expérience professionnelle d'au moins 5 années dans un laboratoire ou un environnement similaire ;
- connaissances des processus biologiques et biochimiques de traitement des eaux usées
- connaissances du cadre législatif (égouts public, règlement-taxe, loi sur la gestion de l'eau).

d) Pièces à joindre :

- 1) demande d'emploi (veuillez indiquer la référence : 561-B1-Canal) ;
- 2) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 3) acte de naissance ou acte de mariage ;
- 4) copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 5) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 6) extrait récent du casier judiciaire bulletin N°3 (Guichet.lu) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8) photo passeport récente ;
- 9) certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu)
- 10) **le cas échéant, une preuve de réussite de l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement B1 dans le secteur communal.**

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

La demande, adressée au Collège des bourgmestre et échevins, est à envoyer **par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu

pour le **vendredi, 19 juin 2026** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

e) Modalités de recrutement :

Le recrutement se fera **sur base des dossiers de candidatures et d'entretien(s)**.

Le candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de travail à durée indéterminée, avec une période d'essai de 6 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

Si le/la candidat(e) veut poursuivre la voie de fonctionnarisation, il/elle devra passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service 1) l'épreuve d'aptitude générale et 2) l'examen d'admissibilité, prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen de l'année 2026 est publié sur le site Internet www.govjobs.public.lu. Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidats pouvant faire valoir une nomination définitive auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté du secteur étatique vers le secteur communal est possible.

f) Rémunération :

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « B1 », sous-groupe technique tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité B1 comprend les grades 7 à 12. Au niveau général, les avancements aux grades 8, 9 et 10 se font après respectivement 4, 7 et 11 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend les grades 11 et 12 et les avancements à ces grades interviennent, après respectivement 19 et 25 années de grade depuis le début de carrière.

Conformément au règlement grand-ducal précité du 28 juillet 2017, le/la salarié(e) touche une indemnité de 194 points indiciaires, soit 4.744,44 € brut pendant la première année. Pendant la 2^e année de service, il/elle bénéficie d'une indemnité de 203 points indiciaires, soit 4.964,54 € brut, au nombre-indices actuel de 968,04.

Autres modalités :

Le/la salarié(e) qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 709,22 € brut.

Le/la salarié(e) bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.